

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite_002-10-chem | Contrebande. Brigands \(XVIIIe siècle →Empire\). ItemJuillard, Marcel, Le brigandage et la contrebande en Haute-Auvergne au XVIIIème siècle \(1937\) | Les magistrats sont indulgents envers les contrebandiers](#)

Juillard, Marcel, Le brigandage et la contrebande en Haute-Auvergne au XVIIIème siècle (1937) | Les magistrats sont indulgents envers les contrebandiers

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0375

SourceBoite_002-10-chem | Contrebande. Brigands (XVIIIe siècle →Empire).

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Juillard, Marcel](#)

Références bibliographiques[Juillard, Le brigandage et la contrebande en Haute-Auvergne au XVIIIème siècle](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb357265413>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Juillard, Marcel (1886-12-24 -- 1886-12-24)

TITRE Le brigandage et la contrebande en Haute-Auvergne au
XVIIIe siècle

LIEU DE PUBLICATION Aurillac

DATE 1937

EDITEUR Aurillac : Impr. moderne , 1937

M. Juillard.

↳ Brigandage en
H^o Auvergne au XVIII^e,
1937

Les brigandages sont un danger
de contrebande

376

En 1772, le Ferret de un ~~est~~ que c'est de
plus en plus aux usages de Clermont "qu'ils
doivent moins regarder les faux-sauniers et
contrebandiers / des in ~~trou~~ qui s'en cherchent
partir / l'ordonnance de l'ancien de le Ferret,
que / des verbeux de la république."

Arch. N. de Doune. C. 1656.



r 24

